



Fadila Laanan prend des mesures concrètes pour soutenir la qualité et la diversité de l'information

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, a le grand plaisir de vous informer que la semaine prochaine sera marquée par trois avancées importantes dans le secteur des médias. Des avancées plus particulièrement bénéfiques pour les journalistes et, à travers eux, pour la qualité et de la diversité de l'information.

- Ce lundi après-midi, le Parlement de la Communauté française doit prendre en considération (et le cas échéant examiner) le **Décret organisant le paiement accéléré de l'aide à la presse 2009 pour les quotidiens**.
- Mercredi matin, la ministre recevra les représentants des éditeurs et des journalistes, tous secteurs confondus, ainsi que des autres niveaux de pouvoir. À cette occasion, Fadila Laanan leur annoncera la création d'un **instrument de soutien au journalisme d'investigation, qu'elle dotera de 250.000 euros**. La ministre fera également le point sur le décret ci-dessus. Et elle dressera l'état des lieux des revendications enregistrées lors de ses rencontres, avant les vacances de Pâques, avec les représentants des journalistes et des éditeurs.
- Par ailleurs, hasard du calendrier, ce lundi après-midi, le Parlement de la Communauté française examinera en commission le **Décret créant le Conseil de déontologie journalistique (CDJ)**.

1. Contexte

Les éditeurs de presse écrite quotidienne se sont adressés aux gouvernements bruxellois, wallon et de la Communauté française, fin 2008, en raison de difficultés économiques présentées comme conjoncturelles. Ils demandaient le doublement des

aides directes à la presse (soit leur passage de 6,2 à 12,4 millions d'euros indexés par an). Leurs collègues néerlandophones avaient fait de même deux mois auparavant, à l'adresse du gouvernement de la Communauté flamande.

Dans le calendrier politique, la demande des éditeurs francophones d'augmenter significativement l'aide directe à la presse est « mal tombée », car elle arrivait un peu tard, juste après le vote du budget 2009 au Parlement de la Communauté française. Qui plus est, l'ajustement prévu du budget 2009 signifiera 400 millions d'euros d'économies à trouver, plutôt que des dépenses nouvelles. Et il n'interviendra plus sous cette législature.

La presse écrite connaît en fait des problèmes structurels et cela de manière récurrente depuis le début des années 60. Les autres médias traditionnels que sont le cinéma, la radio et la télévision doivent aussi faire face à des difficultés de cet ordre. C'est pourquoi, sans ignorer l'appel urgent des éditeurs de presse quotidienne, la ministre Fadila Laanan a rapidement émis l'idée de tenir des Etats généraux des médias.

Tant le Gouvernement que le Parlement de la Communauté française ont souhaité donner une réponse aux difficultés conjoncturelles et structurelles énoncées. Mais ces réponses ne peuvent s'inscrire que dans un calendrier qui doit prendre en compte la tenue des élections du 7 juin prochain.

Fin janvier, les Gouvernements interpellés ont reçu les éditeurs.

Suite à cette rencontre, le Gouvernement de la Communauté française a décidé en urgence :

- de demander aux éditeurs, pour mesurer leur état financier, de fournir leurs bilans 2007 et 2008, leurs prévisions 2009 ainsi que, le cas échéant, tout plan de restructuration envisagé ;
- de consulter l'Association des Journalistes professionnels (AJP) et les organisations syndicales ;
- de demander aux éditeurs des précisions quant aux missions, au financement, à la forme juridique de la structure de financement des développements numériques qu'ils envisageaient de mettre en place avec l'aide de la Région wallonne ;
- de constituer un groupe de travail commun Communauté française-Région wallonne pour continuer à rassembler l'information pertinente en vue de la prise de décision ;
- de charger la ministre Fadila Laanan de l'organisation d'une Table ronde associant les ministres compétents de la Communauté et des deux Régions, les éditeurs, les journalistes et les utilisateurs afin de cerner les enjeux et les défis pour le secteur de la presse écrite.

Dans cette perspective et de manière urgente, les personnes qui s'étaient manifestées en marge de la demande d'aide financière des éditeurs de presse quotidienne ont été reçues, avant les vacances de Pâques, par la ministre et ses collaborateurs : AJP, syndicats, associations des éditeurs de périodiques, Fédération des télévisions locales, association Radios... Cela a permis de dresser un panorama

assez général des attentes, parfois contradictoires, parfois antagonistes, des demandes du secteur. Cette liste n'est pas exhaustive et ceux qui le souhaitent auront encore l'occasion de s'exprimer, c'est évident.

De manière urgente toujours, la ministre a travaillé avec son cabinet pendant les vacances de Pâques sur les réponses qui pouvaient encore être apportées aux éditeurs avant les élections du 7 juin et compte tenu du fait que le Parlement suspendra ses activités fin avril.

Très concrètement, deux mesures ont été retenues :

- un décret qui permettra d'avancer le paiement de la majeure partie de l'aide à la presse quotidienne 2009 ;
- une enveloppe budgétaire consacrée à la mise en place d'un instrument d'aide indépendant destiné à soutenir le journalisme d'investigation.

2. Décret organisant le paiement accéléré de l'aide à la presse 2009 pour les quotidiens

Le projet de Décret élaboré pendant les vacances de Pâques par le cabinet de la ministre Fadila Laanan a été transformé en proposition de Décret, vu l'urgence économique, l'enjeu démocratique et le calendrier parlementaire.

Cette proposition doit être prise en considération par le Parlement de la Communauté française ce lundi 20 avril à 14 heures en séance plénière puis, le cas échéant, être débattue en Commission dès 15 heures.

Il s'agit de verser aux quotidiens qui le souhaitent, le plus rapidement possible (en mai 2009 encore), une avance sur l'aide 2009. Cette avance correspondra à 85% de l'aide versée à chaque entreprise en 2008 (voir tableau).

<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montants 2008 (à 100%)</u>
Vers L'avenir	1.487.623,49 euros
Sud Presse	1.472.363,12 euros
Le Soir	1.166.184,35 euros
La Dernière Heure	968.558,68 euros
IPM (La Libre Belgique)	903.992,96 euros
L'Echo	410.927,00 euros
JFB (Les Journaux francophones belges)	337.350,00 euros
TOTAL	6.747.000 euros

Au terme de la procédure normale, qui débute au plus tard le 1^{er} juin et s'achève par la décision d'attribution des aides par le Gouvernement (en décembre 2009

probablement), l'aide 2009 sera calculée avec précision et celle-ci sera liquidée aux entreprises, déduction faite de l'avance, dans le strict respect du décret du 31 mars 2004 sur l'aide à la presse.

Toutefois, si entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, le nombre de journalistes a diminué, un tiers de la seconde tranche de l'aide 2009 sera retenu. Cette retenue ne s'applique pas si la réduction de l'emploi journalistique résulte d'un accord négocié avec les organisations représentatives des travailleurs. L'AJP sera consultée pour vérifier le nombre de journalistes professionnels à ces deux dates.

Ce dispositif est un message à l'attention des éditeurs qui seraient tentés de réduire leur personnel journalistique et de recevoir une aide calculée en partie sur la situation du personnel journalistique en 2008.

Cette hypothèse de travail a été présentée lors des contacts avec les éditeurs avant les vacances de Pâques. Le principe de l'aide en trésorerie a été salué positivement. Et le pourcentage de la première tranche comme celui de la retenue résulte de la discussion avec eux. Le but étant de dissuader les éditeurs de réduire leur personnel et certainement pas de provoquer ou d'aggraver d'éventuelles réductions d'emplois programmées.

La ministre Fadila Laanan regrette que les partis d'opposition n'aient pas souhaité cosigner cette proposition, alors que l'ensemble des groupes politiques démocratiques a voté d'urgence, en février, une résolution destinée à donner une réponse aux préoccupations du secteur de la presse écrite et des médias sous forme d'Etats généraux à organiser dès la rentrée parlementaire.

3. Création d'un instrument d'aide indépendant destiné à soutenir le journalisme d'investigation.

Il s'agit ici de la réponse de Fadila Laanan à une demande formulée par les représentants des journalistes et des éditeurs lors des contacts qui ont précédé le congé pascal.

Fadila Laanan a pu dégager, en urgence, un montant de 250.000 euros dès cette année 2009 en vue de financer un système d'aide au journalisme d'investigation. Pour agir de manière urgente et concrète, ce budget devrait être confié à l'AJP, qui représente les journalistes salariés et indépendants issus des médias écrits, audiovisuels et électroniques. Il conviendra de mettre en place un jury indépendant, de définir les critères et montants maxima des aides. Le recours à l'AJP devrait limiter le niveau des frais de fonctionnement de ce système. Le seul contrôle public sera celui de l'utilisation annuelle du budget, comme c'est le cas de tout bénéficiaire d'une subvention.

L'objectif sera de garantir la disponibilité de contenus journalistiques de qualité en lien avec les préoccupations du public de la Communauté française de Belgique, nécessitant une forte implication journalistique et destinés à être publiés dans les médias s'adressant à notre public et qui n'auraient plus les moyens financiers

suffisants. Ce Fonds sera accessible à des journalistes salariés comme indépendants, de la presse écrite comme de l'audiovisuel.

Il faut savoir que la « réponse » du gouvernement flamand aux éditeurs néerlandophones, en mars dernier, reposait notamment sur le doublement (+250.000 euros) de la subvention au Fonds Pascal Decroos, qui octroie notamment des bourses de 1.000 à 5.000 euros en vue de la réalisation de reportages d'investigation.

4. La Table ronde et les États généraux des médias

Fadila Laanan présentera ces deux initiatives lors de la Table ronde de ce mercredi matin.

Lors de cette rencontre avec les représentants des éditeurs et des journalistes, tous secteurs confondus, ainsi que des autres niveaux de pouvoir, la ministre synthétisera les demandes formulées par l'ensemble des parties intéressées qu'elle a pu rencontrer. Cette réunion permettra également d'enregistrer de premières réactions des représentants des ministres concernés, tous pouvoirs confondus, aux revendications qui s'adressent à eux.

Le compte-rendu de cet échange sera joint au rapport que la ministre Fadila Laanan adressera au formateur du prochain gouvernement et à son successeur. Elle transmettra également ces documents au Parlement de la Communauté française, pour alimenter les futurs Etats généraux de la presse et des médias.

5. Le Conseil de déontologie journalistique

Hasard du calendrier, c'est également ce lundi que le Parlement de la Communauté française examinera, en commission, le Décret créant le Conseil de déontologie journalistique (CDJ).

Il s'agit, ici, d'une proposition déposée par les quatre groupes démocratiques, majorité et opposition confondus, qui résulte d'un projet initialement élaboré par la ministre Fadila Laanan, en étroite concertation avec les représentants des journalistes et des éditeurs.

Depuis la mi-2006, la ministre Fadila Laanan a, en effet, entretenu un dialogue constructif avec les associations représentatives des journalistes et des éditeurs de presse écrite et audiovisuelle, afin d'élaborer les modalités de soutien à **l'instance d'autorégulation** de la déontologie journalistique en matière d'information que ces associations souhaitent créer et sur lesquelles elles planchaient depuis un moment déjà.

Fin 2007, le gouvernement de la Communauté française avait adopté un avant-projet de décret pour répondre aux attentes de ces associations représentatives des journalistes et des éditeurs, ainsi que pour rencontrer les demandes du public face à certaines dérives déontologiques du secteur des médias. Ce texte avait fait l'objet d'un consensus tant avec les représentants du secteur qu'avec les groupes

politiques de la majorité et de l'opposition démocratique au Parlement de la Communauté française. Mais il s'est heurté à certaines difficultés légistiques, non sur le fond de ses objectifs et de son dispositif, mais quant à certaines de ses modalités pratiques.

Le dialogue soutenu maintenu par Fadila Laanan avec les représentants des journalistes et des éditeurs avait néanmoins permis d'élaborer un nouveau texte de consensus, qui règle les questions en suspens. Comme la ministre s'y était engagée dès le départ, ce texte a été transmis aux groupes politiques de la majorité et de l'opposition démocratique au Parlement de la Communauté française, afin qu'ils le déposent en commun, comme convenu un an avant, sous forme d'une proposition de décret.

Contact:

Pascal Sac - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be